

## DECISION CAOO2-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012 Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la décision Acceptation de Dons (pour l'UFR Médecine)

## Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la proposition de don de la LIGUE CONTRE LE CANCER 49 pour l'UFR Médecine

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 17 janvier 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE Le Président de l'Université d'Angers

Pour le président et par délégation

Le Directeur général des ser Olivier TACHEAU

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 22 janvier 2014





Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
15/01/2014	UFR Médecine		
Nom du donateur	Montant du don	Centre financier	Observations : nature du don
LIGUE CONTRE LE CANCER 49	800,00 €	911UMR253	Don 2013 professeur IFRAH - Equipe maladie du sang
LIGUE CONTRE LE CANCER 49	500,00 €	911UMR253	Don 2013 professeur IFRAH - Equipe maladie du sang